

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

ACTION « Projet Professionnel »

**MERCREDI de la GÉOGRAPHIE
du 07 février 2007**

**LE METIER
D'AGENT DE DEVELOPPEMENT
LOCAL**

Séance animée par Georges VIGNEAU

Ancien étudiant du Département de Géographie et Aménagement

**Agent de développement
de la Communauté de Communes du Donezan
(Ariège)**

Si le terme « agent de développement local » est connu des étudiants de géographie, le domaine de compétences qu'il recouvre l'est peut-être moins. Le second mercredi de la géographie était animé par Georges Vigneau, agent de développement du Donezan, territoire situé au sud-est des Pyrénées Ariégeoises, visait à éclaircir le champ d'action et les qualifications exigées par un tel métier. L'expérience de M. Vigneau, mise en avant tout au long de la séance, permet d'en avoir un aperçu concret.



Source : office de tourisme du Donezan

I. Formation et compétences de l'agent de développement.

L'Agent de développement favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires, impulsés par les lois Pasqua et Voynet, en 1996 et 1999. Les cursus de formation sont variés : géographie, droit, gestion. Les concours de la fonction publique, de trois ordres –technicien, attaché et ingénieur territorial- permettent une titularisation.

Le parcours universitaire et professionnel de M. Vigneau est quant à lui intrinsèquement lié à son attachement pour le territoire dans lequel il évolue depuis 1989, le Donezan. Parallèlement à un cursus de biologie, achevé par une maîtrise spécialisée en environnement, il est devenu accompagnateur en montagne dans l'Ariège et en Haute-Garonne. Cette activité l'a progressivement amené à rencontrer des responsables locaux de la DATAR et à tisser un réseau de connaissances qui lui ont permis d'effectuer divers stages dans des bureaux d'études, puis de devenir agent de développement local du Donezan en 1989.

Après sept années de travail, il reprend ses études à l'université du Mirail, en géographie, et sa connaissance empirique du terrain lui permet de suivre la Maîtrise en Sciences et Techniques « Aménagement et Développement Territorial, « l'ancêtre » de l'actuel IUP. Enfin, le DESS de Foix en 1999 lui permet d'affiner ses acquis, et de concilier à la fois une approche théorique et une connaissance pratique du métier d'agent de développement.

Si les formations au poste d'agent de développement local sont multiples, certaines qualités et compétences sont pour M. Vigneau absolument indispensables à tout agent. La connaissance parfaite de son territoire d'action est selon lui la qualité première de tout agent de développement et la condition indispensable à la mise en place de projets. Cependant, l'ouverture à d'autres territoires lui paraît aussi nécessaire, en ce qu'elle favorise des partenariats et des transferts de compétences avec d'autres agents de développement local, d'autres démarches et méthodes de travail.

Le travail avec des collectivités territoriales à différentes échelles (des communes, du Conseil général, du Conseil régional, de l'Europe) est une réalité de terrain très importante dans le travail de tout agent : l'implication de ces différents échelons politiques et administratifs est fréquente, notamment dans l'obtention de financements pour la mise en place de projets. En ce sens l'établissement d'un réseau de connaissances, à différentes échelles, peut constituer un atout majeur.

Enfin, ce métier nécessite une réactualisation permanente des connaissances, un suivi constant de formations. D'un point de vue pratique, il implique un apprentissage quotidien, l'acquisition permanente de savoir-faire, de compétences.

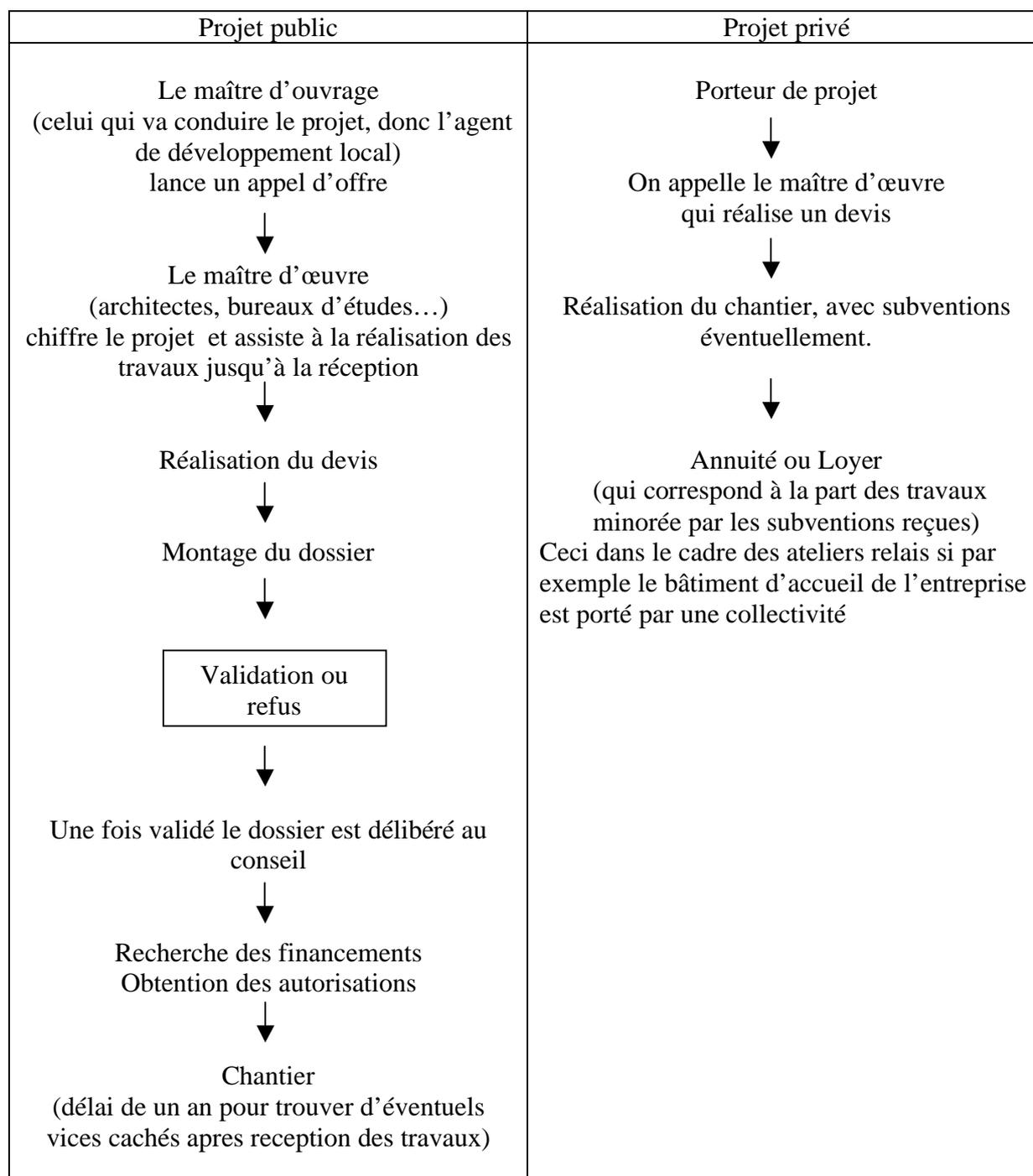
II. Champ d'action et exemple de mission.

Le champ d'action de l'agent de développement dépend des compétences de la collectivité territoriale à laquelle il est attaché. Dans le cadre d'une communauté de communes, telle que celle du Donezan, son domaine d'intervention s'étend des questions environnementales (telle que la gestion des déchets ménagers), à l'aide aux porteurs de projets privés, à la gestion des infrastructures scolaires, de tourisme et de transport, à la mise en place de programmes informatiques et à la liaison avec d'autres cantons. Son domaine d'intervention est donc variable et protéiforme, mais le rôle de l'agent de développement, lui, est constant.

Le tableau qui suit vise à présenter le rôle d'un agent de développement dans un projet (l'exemple pris est celui d'une réhabilitation d'un bâtiment), dans le cadre d'une communauté de communes. L'agent suit le projet dans toutes ses phases, de sa naissance à sa réalisation. Son rôle est donc primordial : il coordonne et accompagne les projets, s'occupe de la gestion financière et enfin en effectue le bilan et l'évaluation (avec différents services de la CdC).

Il permet en outre de mettre en lumière les différences entre un projet public ou privé. L'élaboration d'un projet public apparaît plus complexe, puisqu'il dépend d'un nombre d'acteurs plus important - maître d'ouvrage, maître d'œuvre, élus locaux, responsables du chantier- et du vote du conseil communautaire, dans lequel peuvent transparaître des conflits d'intérêt, qui entravent parfois à sa mise en place.

REHABILITATION D'UN BATIMENT



III. Le Donezan : un exemple de territoire d'action.

L'exemple du Donezan permet d'avoir un aperçu concret des projets de développement local qui peuvent être mis en place. Ce territoire est caractérisé par un ensemble d'atouts et de contraintes, qui sont déterminants dans la mise en place de projets de développement.

Le remarquable patrimoine de ce canton en constitue indéniablement le point fort, et se décline sous plusieurs formes. Naturel tout d'abord : situé entre 720 m (Usson les bains) et 2546 m (pic de Baxouillade) le Pays du Donezan présente une grande variété de biotopes. L'omniprésence de la montagne -tous les étages végétatifs de montagne sont concentrés sur ce territoire- et la situation géographique du Donezan -qui se trouve à la confluence de trois climats différents- expliquent sa grande richesse floristique et faunistique. Pour exemple : toute la faune de Midi-Pyrénées est représentée sur ce petit territoire. Ce patrimoine est aussi le produit d'une histoire qui s'inscrit dans un temps long et qui a généré une variété importante de sites : proto-historique (entre 4000 et 3000 avant JC, à Mijanès), médiévaux (avec la présence de châteaux catalans) et modernes (les ponts Vauban en sont le fer de lance).

Cependant la liste des points forts du Donezan est à mettre en parallèle avec celle de ses points faibles, qui sont en partie liées à sa situation géographique. Situé à plus d'une heure d'une ville de 10 000 habitants et de ses services, notamment hospitaliers et administratifs, le canton est fortement enclavé. Cet enclavement est accentué en hiver par la fermeture du col de Pailhères, qui permet l'accès du canton uniquement par l'Aude, et qui le coupe donc de toute relation avec l'Ariège.

Mais les caractéristiques démographiques de ce territoire constituent certainement sa principale faiblesse. En effet, bien que le canton connaisse une croissance démographique, qui s'explique notamment par un solde migratoire positif, le nombre d'habitants du canton reste peu élevé : 465 habitants en 1999. En outre, le canton est peuplé en majorité de retraités.

Ces spécificités entraînent nombre de restrictions, à plusieurs niveaux. Selon Georges Vigneau, il est difficile de faire « avancer des idées », de créer des véritables dynamiques internes et si la zone présente des potentialités en terme d'emplois, il y a encore trop peu d'activité. La capacité de financement du territoire est en rapport avec sa taille et les subventions sont de plus en plus dures à obtenir.

Cette combinaison d'atouts et de faiblesses explique la place prépondérante du tourisme dans la vie du canton. L'absence d'entreprises et la modeste place de l'agriculture dans l'économie locale (seulement neuf exploitations dans le canton) contrastent avec la variété et l'importance des infrastructures de tourisme : cent cinquante kilomètres de sentiers de randonnées, une station de ski, une capacité d'hébergement de mille lits répartis sur sept villages, quatre hôtels-restaurants.

Le tourisme est donc l'élément central des programmes de développement local, passés et surtout en projet : la présence d'eaux thermales constitue selon M. Vigneau une piste de développement, et la station de ski de Mijanès fera l'objet d'extensions pour l'hiver 2007-2008.

Ainsi l'intervention de Georges Vigneau, permet de dégager deux caractéristiques : d'une part, la place prépondérante qu'occupe le territoire dans le métier d'agent de développement local, et la diversité de ses missions d'autre part. La connaissance du territoire d'action de l'agent est en effet un outil indispensable à la mise en place de projets de développement et à leur réussite.

Compte rendu établi par Mélanie Pérotto, tutrice DAAP.